

Bio.16 Mener une campagne d'information et de sensibilisation au moustique tigre

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action 

La lutte contre le moustique tigre fait partie intégrante de la lutte antivectorielle qui a pour objet de lutter contre les épidémies transmises par les insectes. Le moustique tigre est essentiellement urbain. Son caractère anthropophile (qui aime les lieux habités par l'homme) explique qu'une fois installé dans une commune ou un département, il est très difficile de s'en débarrasser. Cholet agglomération fait partie des territoire faiblement colonisés. Originaire d'Asie, il est le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. Le changement climatique étant à l'origine de sa prolifération sur Cholet Agglomération, l'enjeu est désormais de s'adapter à ses nuisances. Il existe en effet des gestes simples et efficaces pour limiter sa prolifération, se protéger des piqûres et des maladies transmises.

A cet effet, il s'agit de mener une campagne d'information générale auprès de la population (quels bons gestes à adopter, comment éviter sa prolifération, comment se protéger des piqûres...), faire de la sensibilisation auprès de certaines directions de la collectivité et engager un repérage des zones à risque et lieux de ponte potentiels (espaces verts, cimetière, etc.).

Cible(s)

Citoyens, directions

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie, budget/dépenses...)

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec :

- le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération,
- le Contrat Local de Santé de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Evaluation initiale

Année de début	2025	Année d'échéance	2050	État	A venir
----------------	------	------------------	------	------	---------

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Moyen	Organisationnelle	Moyen	Financière	Faible
---------------------------------	-------	-------------------	-------	------------	--------

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action	Ville de Cholet, Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Directeur de la direction de la population
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Environnement, Direction Population
Élu référent	Conseiller communautaire en charge du contrat local de santé
Partenaire(s) et leurs typologie(s)	
ARS Pays de la Loire - DDT49 (Technique)	

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0,1 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

L'action n'est pas budgétée pour le moment.

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Nombre de campagnes de sensibilisation (campagne de sensibilisation)